

Allocution de Mme Barriolade, directrice de la synthèse documentaire relative à la jeunesse des PECO réalisée en janvier 2006 par Franck Lepage, expert jeunesse désigné par l'OIF

Le contexte des politiques de jeunesse dans les pays d'Europe centrale et orientale, membres de la Francophonie

Préambule :

Dans sa programmation pour le biennium 2004/2005, l'Agence intergouvernementale de la Francophonie avait inscrit une action d'appui aux politiques nationales intersectorielles de jeunesse au bénéfice de 5 de ses pays membres d'Europe centrale et orientale : Albanie, Bulgarie, Macédoine (ARYM), Moldavie, Roumanie.

Pour ces pays entrés récemment en Francophonie –après les changements politiques des années 89/90– il convenait de procéder à un état des lieux aussi exhaustif que possible pour bien cerner le contexte dans lequel les jeunes vivent et accèdent, ou vont accéder, aux responsabilités.

Il ne s'agissait pas seulement d'investiguer sur des données restreintes aux seuls enfants ou jeunes, mais d'apporter des éclairages aussi bien historiques, géographiques, politiques, économiques, que sociologiques... et de disposer ainsi d'une « photographie » permettant d'agir judicieusement. De même, les principales interventions des organisations internationales dans ces pays ont été identifiées, ce qui permet, à la fois, de connaître les carences qu'elles tentent de combler et de situer l'intervention de la Francophonie.

Constat général :

Il faut souligner que les autorités politiques des pays d'Europe centrale et orientale s'efforcent depuis quelques années de porter un plus grand intérêt à la jeunesse. Elles ont mis en place une réflexion transversale, au niveau gouvernemental, afin d'analyser les problèmes que connaissent les jeunes dans l'objectif d'y apporter des solutions adéquates. L'OIF dispose d'ailleurs d'un document qui rassemble les textes officiels (traduits par ses soins) des politiques nationales, intersectorielles, de jeunesse adoptées par les Parlements, en général en 2003 (un peu + tôt en Roumanie).

Il faut saluer ici cette démarche qui est conforme aux orientations des grandes organisations internationales (ONU, Conseil de l'Europe, Union européenne, Unesco...) et dont on peut dire qu'elles sont loin d'être appliquées par des pays qui n'ont pas un environnement social et économique aussi difficile. Ces Etats ont dû affronter des « reconversions » douloureuses qui ont obligé à opérer des priorités alors que, chez eux, tout était prioritaire !

Il faut dire que les ministères, ou agences, en charge de la jeunesse dans ces pays, disposent de peu de moyens pour conduire des actions et que les documents de PNJ sont le plus souvent des états des lieux accompagnés d'orientations qui n'ont pas trouvé grâce auprès des ministères des finances. D'où la recherche qu'ils mènent auprès des grands bailleurs internationaux pour obtenir des moyens d'actions concrètes et qui sont les seuls moyens disponibles.

A titre d'exemple : les échanges internationaux de jeunes, en Bulgarie et Roumanie, s'effectuent dans le cadre du programme européen jeunesse (de l'UE) et il n'y a pas d'autres actions, dans ce domaine, que celle-là.

Les grandes questions :

Je citerai en tout 1er la question des **conseils nationaux de jeunes** car elle constitue un préalable à l'élaboration des politiques de jeunesse. Tous les documents PNJ expriment la volonté de créer des structures de dialogue, de concertation et de participation des jeunes aux questions de société mais le paysage est plutôt confus. Trois cas de figure se présentent :

un conseil a été créé par un gouvernement mais à la suite de changements dans les équipes politiques et administratives, il n'est pas consulté et il vit sa vie cahin-caha (Albanie, Macédoine, Moldavie). Pourtant plusieurs d'entre eux sont membres, ou observateurs, du Forum jeunesse et bénéficient donc d'une forme de reconnaissance institutionnelle.

des conseils successifs ont été créés mais sont livrés à eux-mêmes (Roumanie qui est sur le point de voter une loi à ce sujet pour créer son 3ème conseil).

différentes tentatives pour engager un processus de création n'ont pas abouti par manque de moyens et de réelle volonté politique (Bulgarie)

2ème sujet d'importance : l'éducation. Ce n'est pas la question, curieusement, la plus difficile : globalement ces pays ont disposé de systèmes éducatifs structurés avec un enseignement supérieur de très haut niveau. Le problème est celui de son adaptation aux réalités du marché de l'emploi et de l'économie mondialisée, pour reprendre le discours des grandes institutions qui régissent ces questions. Le chômage est donc un problème majeur qui, ajouté à la qualification élevée des jeunes, induit une fuite des cerveaux vers les pays occidentaux (Canada, USA, Europe de l'ouest en partie). J'ai même appris que nombre de ces jeunes sont partis travailler à Madère !

Autres sujets préoccupants : la santé, les maternités précoces (et donc les abandons d'enfants), la prévention des conduites à risque (toxicomanies et VIH/sida) sont des questions pour lesquels les moyens en personnels et en information font défaut. Il faut signaler qu'une partie de la population de ces pays connaît des carences alimentaires que l'Unicef s'efforce de pallier.

Les **conflits ethniques** sont un souci majeur dans une région qui a connu, pour une partie, une guerre récente, et qui, dans son ensemble doit gérer soit des communautés étrangères, soit la population Rom et les formes de racisme dont elle est l'objet. Les actions d'éducation à la citoyenneté, à la paix, à la gestion des conflits sont donc un besoin essentiel. Je voudrais mentionner au passage le cas de la Moldavie qui connaît une situation préoccupante avec la sécession de la Transnistrie inféodée à la Russie.

Les notions de **vie associative, de société civile** ont eu du mal à s'imposer, ces concepts n'ayant ou pas de sens ou rappelant trop l'ancien régime. Il faut pourtant constater que de nombreuses associations se sont créées depuis 15 ans mais elles n'ont pas toujours le soutien

des pouvoirs publics : il est vrai que certaines d'entre elles ont vu là le moyen d'attirer des financements étrangers sans pour autant faire la preuve de leur utilité sociale. Il existe donc de vrais besoins de formation à la gestion et à l'animation des associations. De même : il serait important de former des travailleurs de jeunesse compétents. Une anecdote : la Roumanie qui disposait dans l'ancien régime d'un nombre très important de « maisons de jeunes » a vendu les bâtiments au secteur privé, si bien qu'aujourd'hui, ces équipements font cruellement défaut. Les injonctions à la privatisation ont donc des effets pervers.

Les perspectives

Ce qui me frappe, c'est à quel point les responsables et les citoyens de ces pays, quel que soit leur âge, rejettent en bloc le régime précédent, ce qui est compréhensible puisqu'il les privait de liberté et de démocratie. Mais, au regard des situations des autres pays en transition ou développement, tels qu'on les connaît en Francophonie, il faut souligner que les PECO ont disposé de systèmes d'éducation, de santé, de recherche, de culture... ils ont eu des moyens technologiques, des industries... parfois de très haut niveau. Ils ont aussi une expérience de la coopération. Bref, ils ne partent pas de rien. Mais ils le nient et attendent tout de l'Union européenne. Je rappelle, pour anecdote paradoxale, à quel point l'adhésion à l'OTAN a été vécue par ces pays comme le signe d'une libération. Sans doute est-il encore trop tôt, mais un travail d'analyse et de capitalisation de ces savoir-faire devrait être utile.

La Bulgarie et la Roumanie, qui vont entrer dans l'Union, bénéficient de la plupart de ses programmes (à l'exception des fonds structurels jusqu'ici). Les autres peuvent élargir à des programmes spécifiques, l'UE ayant toutes sortes d'intervention de voisinage en cercles concentriques. Mais on peut constater que les pouvoirs publics et les ONG de cette région ne disposent pas toujours des moyens d'information ou humains pour s'y inscrire. Il convient donc de les accompagner dans cette appropriation et c'est sans doute le rôle des organisations internationales de s'en préoccuper.

Il faut signaler également que l'appartenance au Conseil de l'Europe, qui est un acteur institutionnel très structurant, n'a pas encore été suffisamment prise en compte par ces pays, qui en sont tous membres. Cela est très visible en matière de jeunesse : les 2 centres européens de Strasbourg et Budapest sont encore trop peu fréquentés par les ONG et la participation des associations aux différents programmes du Fonds européens de la jeunesse, par exemple, est encore trop modeste.

La présence du PNUD, de l'UNICEF, de l'UNESCO, de la Banque mondiale, de fondations comme Helvetia, Soros, GTZ... est forte mais non coordonnée. Il est possible que des études menées par les uns et les autres se doublent sans déboucher sur la définition d'actions concrètes : il est donc nécessaire d'opérer des rapprochements et d'aider les pays à établir des plans d'actions dans les quels chacune de ces organisations auraient un rôle bien défini et une complémentarité identifiée.

Pour terminer...

et sans vouloir me mêler de la politique de l'OIF, je voudrais dire ici mon sentiment personnel sur le rôle que pourrait jouer la Francophonie tout entière. La question de la jeunesse constitue une remarquable entrée pour discuter ensemble du mode de développement dans lequel nous sommes engagés, où que nous soyons.

La Francophonie est un espace symbolique, un espace politique au sens fort du terme. Il s'y

travaille une philosophie, celle des Droits de l'Homme, qui réclame une forme toujours plus participative de la démocratie. Associer la jeunesse à cette démarche est une ardente obligation !